

4 juin 2012

EXTRAIT DE L'ARRETE

Arrêté du 20 juillet 2010 relatif au ressort territorial des unités spécialement aménagées destinées à l'accueil des personnes incarcérées souffrant de troubles mentaux

NOR: SASH1019961A

Version consolidée au 4 juin 2012

La garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales et la ministre de la santé et des sports,

Vu le code de la santé publique, notamment les articles L. 3214-1 et R. 3214-1 ;

Vu le code de procédure pénale, notamment les articles D. 394 et D. 398 ;

Vu la loi n° 2002-1138 du 9 septembre 2002 en son article 48 ;

Vu le décret n° 2010-507 du 18 mai 2010 relatif aux modalités de garde, d'escorte et de transport des personnes détenues hospitalisées en raison de troubles mentaux,

Arrêtent :

Article 1

La liste et le ressort des unités spécialement aménagées relevant d'un établissement de santé prévus à l'article R. 3214-1 du code de la santé publique sont établis comme suit :

**UNITÉ HOSPITALIÈRE
spécialement aménagée**

**Unité hospitalière spécialement
aménagée du centre hospitalier
universitaire de Lille-Seclin**

**Unité hospitalière spécialement
aménagée du centre hospitalier de
Cadillac**

**Unité hospitalière spécialement
aménagée du centre hospitalier
Guillaume Régnier, Rennes**

**Unité hospitalière spécialement
aménagée de l'assistance publique de
Marseille**

**Unité hospitalière spécialement
aménagée du centre hospitalier
Gérard Marchant, Toulouse
ouvert en janvier 2012**

**LISTE DES ÉTABLISSEMENTS
pénitentiaires du ressort de chaque UHSA**

*Les établissements pénitentiaires
de la direction interrégionale
des services pénitentiaires de Lille*

*Les établissements pénitentiaires
de la direction interrégionale
des services pénitentiaires de Bordeaux*

*Les établissements pénitentiaires
de la direction interrégionale
des services pénitentiaires de Rennes*

*Les établissements pénitentiaires
de la direction interrégionale
des services pénitentiaires de Marseille*

*Les établissements pénitentiaires
de la direction interrégionale
des services pénitentiaires de Toulouse*

**ÉTABLISSEMENT PÉNITENTIAIRE
d'écrou des personnes détenues
hospitalisées en UHSA**

Centre pénitentiaire de Lille-Loos-Sequedin

Maison d'arrêt de Bordeaux-Gradignan

Centre pénitentiaire de Rennes-Vezin

Centre pénitentiaire de Marseille-les Baumettes

Maison d'arrêt de Toulouse-Seysses

Unité hospitalière spécialement
aménagée du centre hospitalier de
Laxou-Nancy
ouvert en mars 2012

*Les établissements pénitentiaires
de la direction interrégionale
des services pénitentiaires de Strasbourg,
à l'exception des établissements situés
sur les départements du Jura et du Doubs.*

Centre pénitentiaire de Nancy

*Les établissements de la direction
interrégionale des services pénitentiaires
de Dijon situés sur les départements
suivants : Marne, Ardennes, Haute-Marne,
Aube (uniquement le centre pénitentiaire
de Clairvaux)*

Unité hospitalière spécialement
aménagée du Vinatier-Lyon
ouvert en mai 2010

*Les établissements pénitentiaires
de la direction interrégionale
des services pénitentiaires de Lyon*

Maison d'arrêt de Lyon-Corbas

*Les établissements de la direction
interrégionale des services pénitentiaires
de Dijon situés sur les départements
suivants : Côte-d'Or, Saône-et-Loire*

*Les établissements de la direction
interrégionale des services pénitentiaires
de Strasbourg situés sur les départements
suivants : Jura, Doubs*

**Unité hospitalière spécialement
aménagée du centre hospitalier Paul
Guiraud, Villejuif**

***Les établissements de la direction
interrégionale des services pénitentiaires
de Paris***

Centre pénitentiaire de Fresnes

L

**Unité hospitalière spécialement
aménagée du centre hospitalier
départemental Georges Daumezon,
Orléans**

***es établissements pénitentiaires de la
direction interrégionale des services
pénitentiaires de Dijon situés sur les
départements suivants : Aube (à
l'exception du centre pénitentiaire de
Clairvaux), Cher, Eure-et-Loir, Indre,
Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Loiret,
Nièvre, Yonne***

Maison d'arrêt d'Orléans